

**SYNDICAT DES PROFESSEURS ET  
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ  
DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

**ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2012**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT** 1-2

**ÉTATS FINANCIERS**

État des résultats	3
État de l'évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 à 12

**AUTRES RENSEIGNEMENTS**

Annexe A - Bourses d'études et dons et comité des services à la collectivité	13
---	----

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de  
SYNDICAT DES PROFESSEURS ET  
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ  
DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

.../2

2/...

### Fondement de l'opinion avec réserve

Notre audit n'a pas porté sur l'examen des documents relatifs à la paie de l'employeur participant. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité à l'examen des montants comptabilisés dans les comptes du syndicat et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des cotisations syndicales reçues et des actifs nets.

### Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe du fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES au 31 mars 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



DESSUREAULT, LEMIRE, DÉSAULNIERS,  
GÉLINAS ET LANOUELETTE, S.E.N.C.R.L.<sup>1</sup>

Trois-Rivières, Québec,  
le 6 septembre 2012.

---

<sup>1</sup> Par Claude Gélinas, CPA auditeur, CA

**SYNDICAT DES PROFESSEURS ET  
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ  
DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

**ÉTAT DES RÉSULTATS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS**

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations	1 006 983	956 784
Intérêts et escomptes	46 179	26 785
Variation des gains (pertes) latents sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction	(16 557)	93 386
Gain sur disposition de placements	<u>6 413</u>	<u>3 108</u>
	<u>1 043 018</u>	<u>1 080 063</u>
<b>CHARGES</b>		
Cotisation - FQPPU	55 205	53 280
Participation - CIRAC	2 309	1 929
Participation - FQPPU	1 831	1 395
Participation - CLIUQ	1 646	1 245
Intersyndicale des personnels de l'UQTR	464	550
Personnel	246 318	260 784
Ressources occasionnelles	150	150
Frais juridiques et arbitrages	16 794	9 284
Honoraires juridiques	101 043	90 833
Papeterie et frais de bureau	11 168	8 582
Télécommunications	2 316	2 374
Bourses d'études et dons (annexe A)	15 820	15 499
Publicité	228	-
Frais de fonctionnement	10 562	12 717
Comité des services à la collectivité (annexe A)	22 013	12 767
Comité des affaires universitaires	2 496	1 755
Comité de négociation	2 966	-
Formation	2 443	1 655
Comité des relations de travail	2 999	1 567
Honoraires professionnels	23 779	13 800
Prise de retraite	9 878	6 775
Assurances	3 735	3 847
Frais bancaires	884	361
Amortissement des immobilisations corporelles	2 825	2 225
Autres charges	<u>823</u>	<u>31</u>
	<u>540 695</u>	<u>503 405</u>
	<u>502 323</u>	<u>576 658</u>
<b>AUTRES PRODUITS (CHARGES)</b>		
Subvention juridique	-	10 000
Fédération québécoise des professeurs et professeures d'Université (FQPPU)	10 505	10 200
Variation de la provision pour indemnité de départ	<u>2 796</u>	<u>(1 320)</u>
	<u>13 301</u>	<u>18 880</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT ÉQUITÉ SALARIALE</b>	515 624	595 538
<b>ÉQUITÉ SALARIALE</b>	<u>-</u>	<u>7 859</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>515 624</u>	<u>587 679</u>

**SYNDICAT DES PROFESSEURS ET  
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ  
DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS**

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
	<u>Investis en immo- bilisations</u> \$	<u>Non affectés</u> \$	<u>Total</u> \$
SOLDE AU DÉBUT	9 557	1 817 366	1 826 923
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(2 825)	518 449	515 624
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<u>2 640</u>	<u>(2 640)</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>9 372</u>	<u>2 333 175</u>	<u>2 342 547</u>

**SYNDICAT DES PROFESSEURS ET  
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ  
DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

**BILAN  
AU 31 MARS**

ACTIF	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
<b>À COURT TERME</b>		
Encaisse	94 326	90 389
Débiteurs (note 4)	103 658	90 160
Placement réalisable au cours du prochain exercice (note 5)	39 667	28 219
Frais payés d'avance	<u>13 273</u>	<u>13 202</u>
	250 924	221 970
 PLACEMENTS (note 5)	 2 187 631	 1 694 074
 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	 <u>9 372</u>	 <u>9 557</u>
	<u>2 447 927</u>	<u>1 925 601</u>
 <b>PASSIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 7)	46 319	36 821
Provision pour indemnités de départ (note 8)	<u>59 061</u>	<u>61 857</u>
	<u>105 380</u>	<u>98 678</u>
 <b>ACTIFS NETS</b>		
Investis en immobilisations	9 372	9 557
Non affectés	<u>2 333 175</u>	<u>1 817 366</u>
	<u>2 342 547</u>	<u>1 826 923</u>
	<u>2 447 927</u>	<u>1 925 601</u>
 ÉVENTUALITÉ (note 10)		
 POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION		
_____	Administrateur	
_____	Administrateur	

**SYNDICAT DES PROFESSEURS ET  
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ  
DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

**FLUX DE TRÉSORERIE  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS**

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent des produits sur les charges	515 624	587 679
Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 825	2 225
Gain sur disposition de placements	(6 413)	(3 108)
Variation des pertes (gains) latentes sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction	<u>16 557</u>	<u>(93 386)</u>
	528 593	493 410
 Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 9)	<u>(6 867)</u>	<u>(78 172)</u>
	<u>521 726</u>	<u>415 238</u>
 <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placements	(911 235)	(976 930)
Produit de disposition de placements	396 086	594 271
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(2 640)</u>	<u>(5 512)</u>
	<u>(517 789)</u>	<u>(388 171)</u>
 <b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<u>-</u>	<u>-</u>
 <b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>3 937</b>	<b>27 067</b>
 <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>90 389</u>	<u>63 322</u>
 <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>94 326</u>	<u>90 389</u>
 Composition de la trésorerie et équivalents de trésorerie:		
Encaisse	<u>94 326</u>	<u>90 389</u>

**SYNDICAT DES PROFESSEURS ET  
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ  
DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS 2012**

**1 - STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME**

L'organisme a été constitué en vertu de la Loi sur les Syndicats professionnels et est l'association accréditée pour représenter tous les professeurs et professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Le syndicat est exonéré d'impôt en vertu de l'alinéa 149 de la Loi de l'Impôt sur le revenu.

**2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

**Utilisation d'estimations**

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur le montant des actifs et des passifs et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date du bilan ainsi que sur le montant des produits et des charges de l'exercice. Ces estimations sont révisées périodiquement et, s'ils s'avèrent nécessaires, des ajustements sont portés aux résultats de l'exercice où ils sont connus.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'organisme ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

**Constatation des revenus**

Le Syndicat des Professeurs et Professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières applique la méthode du report pour comptabiliser les revenus. Les revenus affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les revenus non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les revenus reçus en dotation sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets au cours de l'exercice.

**SYNDICAT DES PROFESSEURS ET  
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ  
DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS 2012**

**2 = PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Actifs et passifs financiers**

<u>Actifs et passifs</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Évaluation subséquente</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Détenu à des fins de transaction	Juste valeur
Débiteurs	Prêts et créances	Coût après amortissement
Dépôts à terme	Détenu à des fins de transaction	Juste valeur
Placement en obligation	Détenu à des fins de transaction	Juste valeur
Placement coté à la bourse	Détenu à des fins de transaction	Juste valeur
Créditeurs	Autres passifs financiers	Coût après amortissement

**Actifs ou passifs détenus à des fins de transaction**

Les instruments financiers classés comme actifs ou passifs détenus à des fins de transaction sont portés à la juste valeur à chaque date de bilan, et toute variation de la juste valeur est enregistrée dans l'excédent des produits sur les charges (insuffisance) dans la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

**Placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts, créances et autres passifs financiers**

Les instruments financiers classés comme prêts et créances, les placements détenus jusqu'à leur échéance et les autres passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu ou la dépense d'intérêt est incluse dans l'excédent des produits sur les charges (insuffisance) sur la durée de vie prévue de l'instrument.

**Informations à fournir et présentations**

Les organismes sans but lucratif peuvent choisir d'adopter les chapitres 3862, *Instruments financiers - informations à fournir* et 3863, *Instruments financiers - présentation*, de sorte que ceux-ci s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008 ou de continuer à appliquer le chapitre 3861, *Instruments financiers - informations à fournir et présentation*. L'organisme a décidé d'appliquer le chapitre 3861.

**SYNDICAT DES PROFESSEURS ET  
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ  
DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS 2012**

**2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties en fonction de leur durée de vie estimative.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode du solde décroissant aux taux suivants:

Mobilier	20%
Matériel informatique	30%
Logiciel	30%

Au cours de l'année d'acquisition, l'amortissement est calculé au demi-taux.

**Conversion des devises étrangères**

L'organisme utilise la méthode temporelle pour effectuer la conversion de ses transactions en devises étrangères. Selon cette méthode, les actifs à court terme, les passifs à court terme et les éléments monétaires de l'actif et du passif à long terme sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les autres éléments du bilan sont convertis au taux de change en vigueur à la date respective de chacune des transactions. Les éléments de l'état des résultats sont convertis au taux moyen de l'exercice.

Les gains et les pertes sur la conversion des devises étrangères sont inclus dans les résultats.

**Loyer**

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'organisme utilise gratuitement un local mis à sa disposition. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus relatifs à titre de loyer, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

**3 - MODIFICATION FUTURE DE MÉTHODES COMPTABLES**

L'ICCA a publié le 1<sup>er</sup> décembre 2010 de nouvelles normes applicables aux organismes sans but lucratif (OSBL) du secteur privé. Ainsi, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, les organismes sans but lucratif (OSBL) du secteur privé devront choisir entre les Normes internationales d'information financière (IFRS) et les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé. L'adoption anticipée de ces normes est permise. Actuellement, l'organisme prévoit utiliser les normes comptables selon la partie III du manuel de l'ICCA pour son exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> avril 2012. Toutefois, l'incidence du passage à ces nouvelles normes n'a pas encore été déterminée.

**SYNDICAT DES PROFESSEURS ET  
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ  
DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS**

**4 - DÉBITEURS**

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Cotisations	98 468	88 687
Intérêts courus	4 196	111
Autres	<u>994</u>	<u>1 362</u>
	<u>103 658</u>	<u>90 160</u>

**5 - PLACEMENTS**

	<u>2012</u>		<u>2011</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Juste</u>	<u>Coût</u>	<u>Juste</u>
	\$	\$	\$	\$
Actions de sociétés cotées en bourse	289 017	319 945	241 075	264 668
Parts de fonds mutuels	937 044	986 389	613 389	693 542
Placements en obligations et certificats de dépôt	<u>904 152</u>	<u>920 964</u>	<u>754 187</u>	<u>764 083</u>
	2 130 213	2 227 298	1 608 651	1 722 293
Portion réalisable au cours du prochain exercice	<u>39 021</u>	<u>39 667</u>	<u>28 000</u>	<u>28 219</u>
	<u>2 091 192</u>	<u>2 187 631</u>	<u>1 580 651</u>	<u>1 694 074</u>

**6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<u>2012</u>		<u>2011</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortis-</u>	<u>Valeur</u>	<u>Valeur</u>
	\$	<u>sement</u>	<u>nette</u>	<u>nette</u>
		\$	\$	\$
Mobilier	39 745	36 237	3 508	4 384
Matériel informatique	9 047	3 693	5 354	4 656
Logiciel	<u>782</u>	<u>272</u>	<u>510</u>	<u>517</u>
	<u>49 574</u>	<u>40 202</u>	<u>9 372</u>	<u>9 557</u>

**SYNDICAT DES PROFESSEURS ET  
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ  
DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS**

<b>7 - CRÉDITEURS</b>	<b><u>2012</u></b>	<b><u>2011</u></b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Fournisseurs	19 659	6 371
Salaires et vacances à payer	14 942	12 778
Déductions à la source	8 446	996
Intérêts à payer	-	1 222
Équité salariale à payer	-	6 637
Frais courus	<u>3 272</u>	<u>8 817</u>
	<u>46 319</u>	<u>36 821</u>

**8 - PROVISION POUR INDEMNITÉS DE DÉPART**

L'organisme offre à ses employés une indemnité d'une année de salaire pour départ à la retraite pour les employés qui quittent entre l'âge de 55 et 62 ans. Au cours de l'exercice, l'organisme a constaté un revenu de 2 796 \$ (une dépense de 1 320 \$ en 2011) représentant une diminution de la provision pour indemnités de départ. Ce montant est estimé en fonction de l'expérience passée et est cumulé au passif sous la rubrique provision pour indemnités de départ. Cette indemnité pourrait être différente advenant le cas que les critères prévus à l'entente ne soient pas respectés.

<b>9 - VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b><u>2012</u></b>	<b><u>2011</u></b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Débiteurs	(13 498)	(10 583)
Frais payés d'avance	(71)	(369)
Créditeurs	9 498	(13 308)
Provision pour indemnités de départ	<u>(2 796)</u>	<u>(53 912)</u>
	<u>(6 867)</u>	<u>(78 172)</u>

**SYNDICAT DES PROFESSEURS ET  
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ  
DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS 2012**

**10 - ÉVENTUALITÉ**

Au cours de l'exercice, une demande de révision en vertu de l'article 127.3 du Code du Travail a été déposée contre le Syndicat. Advenant que la demande de révision soit accueillie, cela entraînerait une condamnation pour le Syndicat à déboursier entre 25 000 \$ et 40 000 \$ pour les frais d'honoraires et autres frais reliés à la défense du demandeur par un procureur de son choix et aux coûts d'arbitrage de ses griefs. Selon le Syndicat et son conseiller juridique, il est davantage improbable que probable que la demande de révision soit accueillie et que le Syndicat ait à déboursier ces sommes. Par conséquent, aucune perte n'est comptabilisée dans les résultats de l'organisme.

**11 - INSTRUMENTS FINANCIERS**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2012.

**Risque de crédit**

Le syndicat n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier. Le syndicat mandate un organisme pour percevoir directement à la source les cotisations des membres.

**Risque de marché**

Le syndicat gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

**Juste valeur**

Les justes valeurs de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

**12 - INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL**

Le capital du Syndicat est constitué des actifs nets. Les objectifs du Syndicat en ce qui a trait à la gestion de ses actifs nets consistent à assurer la continuité de l'exploitation afin de s'acquitter de sa mission. Le Syndicat gère la structure de son capital en établissant et en surveillant ses budgets annuels de manière qu'il soit maintenu à un niveau satisfaisant.

**SYNDICAT DES PROFESSEURS ET  
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ  
DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

**ANNEXE A - AUTRES RENSEIGNEMENTS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS**

<b>A - BOURSES D'ÉTUDES ET DONN ET COMITÉ DES SERVICES À LA COLLECTIVITÉ</b>	<b><u>2012</u></b> <b>\$</b>	<b><u>2011</u></b> <b>\$</b>
Bourses d'études et dons		
Bourses		
Bourses aux étudiants	13 751	13 705
Dons		
Autres dons	<u>2 069</u>	<u>1 794</u>
	<u>15 820</u>	<u>15 499</u>
 Comité des services à la collectivité		
Activités sociales	9 306	2 970
Conférences	500	895
Fête de Noël	1 500	1 500
Accueil nouveaux professeurs	4 000	3 275
Reconnaissance aux professeurs impliqués	2 571	984
Tableau commémoratif	2 080	1 000
Association des professeurs retraités	1 250	1 250
Reconnaissance (événements spéciaux)	25	75
Autres	<u>781</u>	<u>818</u>
	<u>22 013</u>	<u>12 767</u>